

**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU 26 JANVIER 2022**

Le 26 janvier 2022, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent DENEAUX, Maire. La séance est ouverte à 19 h 09. Madame Nelly BOYER excusée donne pouvoir à Madame Carole BALTAZAR, Madame Catherine DAUSSE excusée donne pouvoir à Madame Valérie DUTRION-MASSET. Monsieur Raphaël GONOT est secrétaire de séance.

Le Conseil municipal approuve le projet d'aménagement d'un parking pour l'école maternelle d'un coût estimatif de 50 313.35 € HT et dit que cet aménagement fera l'objet d'une déclaration préalable.

Le Conseil municipal le projet d'aménagement d'une nouvelle aire de jeux rue Georges Brusson d'un montant estimé à 150 000 € HT et dit que ce projet fera l'objet d'un permis d'aménager.

Le conseil municipal décide la mise à disposition d'une partie de la parcelle cadastrée section ZE n° 52 de 60 m2 environ à SFR pour l'implantation d'un pylône supportant diverses antennes d'émission-réception et d'un local technique pour un loyer annuel de 4 000 € HT dit que l'emplacement de ce dispositif sera décidé en accord avec la commune et autorise le maire à signer la convention idoine.

Le conseil municipal décide d'octroyer une subvention de 137 €, par élève accueilli domicilié à Sevrey, aux centres de formation d'apprentis.

Le conseil municipal décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1 800 € à l'Association Foncière de remembrement de Sevrey pour faire face à des dépenses exceptionnelles.

Le conseil municipal décide de solliciter une subvention au titre du FAPC du Grand Chalon pour l'année 2022, sous-enveloppe 1, thématique « Aménagement de bourgs », au taux le plus élevé pour la création d'une aire de jeux pour enfants.

Le conseil municipal décide de solliciter une subvention au titre du FAPC du Grand Chalon pour l'année 2022, sous-enveloppe 1, thématique « « Rénovation thermique des bâtiments communaux », au taux le plus élevé pour rénovation thermique des anciens vestiaires du stade Lucien Morey.

Le conseil municipal décide de solliciter une subvention au titre de la DETR ou du DSIL 2022 pour la rénovation des sols de l'école maternelle.

Le conseil municipal décide de solliciter une subvention au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur de la Fédération Française de Football pour la rénovation des anciens vestiaires de foot et des travaux d'infrastructure du stade.

Le conseil municipal décide de partager le coût de l'adhésion au CNAS de l'adjointe du patrimoine employée par la commune de Sevrey et la commune de Varennes-le-Grand, à proportion de son temps de travail et autorise le maire à signer la convention idoine.

Le conseil municipal fixe le droit de place pour les commerçants non sédentaires hors marché de producteurs à 1 € le ml de surface d'occupation du domaine public et à un forfait de 2 € pour le branchement électrique et dit que ce nouveau tarif s'appliquera au 1^{er} février 2022.

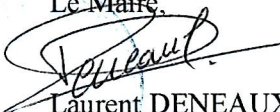
Le conseil municipal émet un avis favorable sur le projet du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du Grand Chalon, notamment sur le zonage, le règlement et les orientations d'aménagement concernant la commune, conformément à l'article R.153-5 du Code de l'Urbanisme ; n'émet aucune observation, sur le fond et la forme du projet de PLUi arrêté.

Le conseil municipal émet un avis favorable sur le projet de Règlement local de publicité intercommunal (RLPi) du Grand Chalon, notamment sur le zonage et le règlement, conformément aux articles L.153-15 et R.153-5 du Code de l'Urbanisme et L.581-14-1 du Code de l'Environnement ; n'émet pas d'observations, sur le fond et/ou la forme du projet de RLPi arrêté.

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité et de développement durable du Grand Chalon pour l'année 2020.

Le conseil municipal décide de faire valoir son droit de propriété sur les biens archéologiques mobiliers mis à jour à l'occasion du diagnostic archéologique réalisé sur la parcelle communale cadastrée section AA n° 371 sise impasse Champagne.

Séance levée à 21h35

Le Maire

Laurent DENEUX